

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.222

**SIAEP Nord Ouest
Charente transfert
opérations soldées en
2019 - actifs et
subventions**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Anne-Marie BERNAZEAU, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Guy ETIENNE à Michel GERMANEAU, Jeanne FILLOUX à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Philippe VERGNAUD à Danielle CHAUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.222**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**SIAEP NORD OUEST CHARENTE TRANSFERT OPERATIONS SOLDEES EN 2019 - ACTIFS
ET SUBVENTIONS**

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 créant la communauté d'agglomération GrandAngoulême par fusion des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boëme Charraud et Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême avec les compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 créant le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) Nord-Ouest Charente au 1^{er} janvier 2017 par fusion des syndicats intercommunaux d'Auge Charente, de Nouère Charente, de la région de Champniers, de la région de Saint Fraigne, de la région de Villefagnan et du Val de Roche ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême du 28 septembre 2017 décidant de généraliser l'exercice de la compétence eau potable à l'ensemble de son territoire à compter du 31 décembre 2017 et l'avis de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) du 7 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, retirant les communes de Asnières sur Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle du SIAEP Nord-Ouest Charente au 1^{er} janvier 2018 suite à la décision de l'agglomération de GrandAngoulême de mettre fin au transfert de la compétence eau potable sur ce territoire ;

Vu les délibérations concordantes du SIAEP Nord-Ouest Charente et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême fixant les modalités de retrait des communes du syndicat ;

Considérant que ces délibérations actent le principe de ne transférer aucun reste à réaliser à GrandAngoulême, y compris pour les opérations en cours sur le territoire de GrandAngoulême, il convient de transférer les nouveaux ouvrages mis en place sur le territoire de GrandAngoulême par le SIAEP Nord-Ouest Charente dans le cadre de cet accord ;

Considérant que les travaux de relais chloration intégrés initialement dans leur totalité sur le territoire du SIAEP Nord-Ouest Charente étaient en partie réalisés sur le territoire de GrandAngoulême.

Il convient de procéder à l'intégration de ces opérations dans l'actif de GrandAngoulême et d'intégrer les subventions d'investissement perçues en 2018 et 2019.

L'intégration porte sur les montants suivants dont le détail figure en annexe jointe :

- Actif : pour un montant de 397 794,22 €
- Subventions : pour un montant de 237 883,50 €.

Les opérations d'intégration seront effectuées par le comptable publique par opérations d'ordre non budgétaires.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 19 juin 2019,

Je vous propose :

D'ACTER les opérations de transfert de « restes à réaliser » conformément au détail présenté en annexe jointe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 08 juillet 2019

Annexe délibération

TRANSFERT ACTIFS

	Compte	N°	Libellé	N° Inventaire	Année	Durée	Valeur Brut	Echéance	V.N.C.	Part Grand Angoulême			Part SIAEP NOC				
										Ratio	Valeur Brut	Echéance	V.N.C.	Ratio	Valeur Brut	Echéance	V.N.C.
RELIQUAT DU 01/01/2018 AU 2/05/2019	2315	548	VARs-chloration	CHAMP-2015- 1042-2315	2018	0	109449,53	0,00	109449,53		59 197,46 €	- €	59 197,46 €		50 252,07 €		50 252,07 €
RELIQUAT DU 01/01/2018 AU 2/05/2019	2315	568	NOUERE- CANALISATIONS	257- CANALISATIO NS 2016	2016	0	7 654,29 €	0,00	7 654,29 €	100%	7 654,29 €	- €	7 654,29 €	0%	- €	- €	- €
RELIQUAT DU 01/01/2018 AU 2/05/2019	2315	550	66° tr appel à projets progr.2016	CHAMP-2016- 109-2315	2016	0	397 636,71 €	0,00	397 636,71 €	66%	262 440,23 €	- €	262 440,23 €	34%	135 196,48 €	- €	135 196,48 €
RELIQUAT DU 01/01/2018 AU 2/05/2019	2315	581	NOUERE-LOT N°2 MARSAC	MARS2017- 117-2315	2018	0	57 575,39 €	0,00	57 575,39 €	100%	57 575,39 €	0	57 575,39 €	0%	- €	- €	- €
RELIQUAT DU 01/01/2018 AU 2/05/2019	2315	587	CHAMP- DEBIMETRES	CHAMP-2018- 120-2315	2018	0	65 561,10 €	0,00	65 561,10 €	1/6	10 926,85 €	0	10 926,85 €	5/8	54 634,25 €	- €	54 634,25 €
TOTAL							637 877,02 €	- €	637 877,02 €		397 794,22 €	- €	397 794,22 €		240 082,80 €	- €	240 082,80 €

TRANSFERT SUBVENTIONS

	Compte	N°	Libellé	N° Inventaire	Année	Durée	Valeur Brut	Echéance	V.N.C.	Part Grand Angoulême			Part SIAEP NOC				
										Ratio	Valeur Brut	Echéance	V.N.C.	Ratio	Valeur Brut	Echéance	V.N.C.
RELIQUAT DU 01/01/2018 AU 2/05/2019	13111	22	542-2016-109- 2315	542-2016- 109-2315	2016	0	356 469,09 €	0,00	356 469,09 €	66%	235 269,60 €	- €	235 269,60 €	34%	121 199,49 €	- €	121 199,49 €
RELIQUAT DU 01/01/2018 AU 2/05/2019	13118	25	NOUERE- SUBVENTION DREAL RN141	NOUERE- SUBVENTION DREAL RN141	2018	0	2 613,90 €	0,00	2 613,90 €	100%	2 613,90 €	- €	2 613,90 €	0%	- €	- €	- €
TOTAL							359 082,99 €	- €	359 082,99 €		237 883,50 €	- €	237 883,50 €		121 199,49 €	- €	121 199,49 €

□